

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

DE LA VILLE DE BEGLES

SÉANCE DU 17 décembre 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_150

OBJET : SOUTIEN A MAYOTTE A LA SUITE DU PASSAGE DU CYCLONE CHIDO

Le 17 décembre 2024, le Conseil Municipal de la Ville de Bègles s'est réuni Salle du conseil sous la présidence de Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de Bègles, en suite de la convocation adressée le **11 décembre 2024**.

Étaient présents : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, Mme Amélie COHEN-LANGLAIS, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier-Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sadia HADJ ALBELKADER, M. Guénohé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, M. Idriss BENKHELOUF, M. Aurélien DESBATS, M. Christian BAGATE, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, Mme Fabienne DA COSTA, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

S'étaient fait excuser et avaient donné délégation :

Mme Sylvaine PANABIERE donne procuration à M. Vincent BOIVINET, Mme Typhaine CORNACCHIARI donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET.

Absent :

M. Kewar CHEBANT

Secrétaire de la séance : M. Idriss BENKHELOUF

Madame Amélie COHEN-LANGLAIS expose :

Le 14 décembre dernier, un cyclone d'une violence sans précédent depuis quatre-vingt-dix ans frappe l'archipel des Comores dont la Collectivité territoriale de Mayotte.

Le bilan humain provisoire est d'au moins 20 morts, mais le Préfet de Mayotte en redoute plusieurs centaines, voire plusieurs milliers. C'est une véritable tragédie pour les habitantes et habitants du 101^{ème} département français, département le plus pauvre de France avec 77 % des habitants vivant sous le seuil de pauvreté et dont le tiers de la population est désormais sans abri.

Des hommes, des femmes, des enfants ont vécu l'horreur. C'est un paysage de désolation qu'offre Mayotte aujourd'hui, des localités entières rayées de la carte.

Si l'urgence est à la recherche des survivantes et survivants aujourd'hui, la reconstruction sera longue et l'Etat français doit avoir une action à la hauteur des enjeux de ce territoire.

Avec des politiques publiques qui ne sont pas dimensionnées à la hauteur d'une population fortement sous-estimée, Mayotte semble être un territoire oublié de la République.

A titre d'exemple, ni le taux de logement social, ni le niveau d'équipement hospitalier et scolaire du territoire ne suivent les besoins croissants de la population, le taux d'insécurité et de violence a atteint un niveau inégalé, l'habitat informel ou insalubre s'est multiplié, représentant désormais 40 % de l'habitat total et n'étant pas conçu pour résister à des vents aussi violents.

L'Association des Maires de France appelle les Maires de France hexagonale et d'Outre-mer à apporter au plus vite un soutien financier aux opérations humanitaires d'urgence déployées ou en préparation, par l'intermédiaire de la Protection Civile présente sur place. En effet, nous savons toutes et tous qu'une fois l'état de sidération passé, le soutien financier aux ONG deviendra indispensable dans la durée.

La Ville de Bègles, conformément à sa tradition de solidarité, souhaite très logiquement contribuer à ce soutien visant à répondre aux besoins prioritaires des nombreuses victimes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

ENTENDU le rapport de présentation

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22

VU la décision de l'Association des Maires de France de créer un dispositif de soutien à Mayotte par l'un de ses partenaires présents sur place, la Protection Civile

VU la volonté de la Ville de Bègles de soutenir la population de Mayotte dans cette épreuve

CONSIDÉRANT que la Ville de Bègles a toujours porté une politique de solidarité proactive et conséquente

DÉCIDE

Article 1 : D'effectuer un don de 1 000 euros par virement à la Fédération Nationale de la Protection Civile.

Article 2 : D'imputer ces contributions financières sur le budget principal de la Ville, chapitre 65, article 65748.

VOTANTS : 34		VOIX
Pour	34	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré le 17 décembre 2024

LE/LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

M. Idriss BENKHELOUF

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,

M. Clément ROSSIGNOL PUECH